Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_098-DE

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 29 septembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 23 septembre 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Jonathan DUEZ
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Monsieur Jérôme VANDESAVEL donne procuration à Madame Marie-France VOISIN
- Madame Christelle LION donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Christelle FOLLIARD
- Monsieur Lionel LESUR donne procuration à Madame Jocelyne HEBBELINCK
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Pascal BAILLEUL est désigné secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN) pour la création du nouveau site internet de la ville

La Municipalité souhaite engager une refonte de son site internet afin de le rendre plus ergonomique, accessible (accéder à l'information en quelques clics) et doté d'une véritable identité visuelle.

Que dans ce cadre, le Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN), association Loi 1901 créée en 2001 sous l'impulsion de la ville de Valenciennes, de villes et d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) partenaires offre, entre autres, la possibilité à tous les EPCI, syndicats et communes d'être accompagnés dans la création et la mise en place de leur site web.

Il accompagne également les adhérents dans la création d'outils collaboratifs, de services numériques pour les citoyens etc.
Près de 300 collectivités territoriales adhèrent actuellement à cette association qui couvre, de par ses membres, un bassin de plus de 500 000 habitants.

Le montant annuel de l'adhésion à l'association RVVN est fixé à 900 € + 10 centimes par habitant (5 169) soit 1 416,90 €.
Après avoir pris connaissance des statuts de l'association,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_098-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote Pour 22**
Abstention 7

- D'adhérer à l'Association Réseau de Villes et Villages Numériques
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir en cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI